



FOREIGN TRADE ASSOCIATION

Pour le succès du programme Doha pour le développement

Position de la FTA

La FTA est une association de défense du commerce européen spécialisée dans les questions relatives au commerce extérieur. Elle s'est engagée à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé, à savoir parvenir à une véritable zone de libre-échange. Depuis presque 30 ans, elle a apporté son soutien à ses membres, composés d'associations nationales du commerce et d'entreprises individuelles en provenance de toute l'Europe, en leur fournissant une expertise et des informations actualisées et en militant contre les mesures protectionnistes sur la scène européenne et internationale.

Introduction

La 6^e Conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Hong Kong en décembre 2005. Initialement, elle avait été organisée afin de conclure le cycle de négociations en cours au sujet du PDD (Programme de Doha pour le développement), qui vise une libéralisation accrue du commerce international. Cependant, en raison du surplace relatif des négociations par le passé, la conférence pouvait uniquement être l'occasion de parvenir à un accord sur des questions importantes et un plan de travail pour 2006.

Toutefois, les résultats sont très décevants. La priorité accordée aux négociations agricoles a empêché d'avancer à grands pas sur des sujets primordiaux pour le commerce européen. La FTA avait espéré progresser sur des problèmes cruciaux tels que l'accès au marché, la libéralisation des services, l'amélioration des règles antidumping et la facilitation des échanges. Les négociants européens s'inquiètent également des faibles résultats de ce que l'on appelle « la stratégie de développement au profit des pays les moins avancés (PMA) ». Initialement, ce programme était censé prévoir un accès au marché de tous les pays développés en franchise de droits et hors contingent pour tous les PMA d'ici 2008, une idée que l'UE a déjà mise en pratique par le biais de l'initiative « tout sauf les armes ». Malheureusement, certains membres de l'OMC ont choisi de ne pas s'engager et ont exclu un certain nombre de PMA et de secteurs de l'accès au marché en franchise de droits et hors contingent, à l'instar des Etats-Unis, qui ont rejeté les textiles en provenance du Bangladesh.

Le fait que la Conférence de Hong Kong n'ait pas totalement échoué peut être considéré comme un succès. Cependant, les négociations de l'OMC ne peuvent se permettre de piétiner davantage. De nos jours, tout petit pas en avant peut être considéré comme une réussite, mais pas un accord intérimaire comme celui ébauché sans conviction à Hong Kong. La Trade Promotion Authority (TPA) américaine arrivera à échéance en juillet 2007. Si cette dernière date butoir n'est pas respectée, il est très probable que le processus de libéralisation multilatéral sera paralysé pour quelques années. Cela représenterait un scénario catastrophe tant pour les affaires que pour les pays en développement. La croissance et le développement seraient sclérosés.

Le système commercial multilatéral a besoin de davantage d'ambition et d'engagement de la part des partenaires commerciaux si le PDD doit être mené à bien dans le délai imparti.

La FTA apprécie les efforts consentis par l'Union européenne pour faire avancer les négociations, mais exhorte le Commissaire européen Peter Mandelson à tout mettre en œuvre afin de parvenir à un accord final intégral.

De même, la FTA exhorte les gouvernements de tous les Etats membres de l'OMC à coopérer de manière constructive au cours de prochains mois. L'OMC est la seule institution à encourager la libéralisation des échanges multilatéraux dans l'intérêt de la croissance et du développement, d'une part, et les règles en matière d'échanges multilatéraux qui apportent une sécurité juridique et assurent la justice, d'autre part. Ces deux éléments revêtent une importance cruciale dans la conjoncture économique actuelle qui évolue rapidement dans un monde globalisé. Un échec du PDD paralyserait l'OMC en tant qu'institution.

Tous ceux qui ont adhéré à l'OMC pour les avantages qu'elle procure doivent maintenant agir conformément à leurs responsabilités et faire fonctionner le système.

A Hong Kong, les membres de l'OMC ont adopté une Déclaration ministérielle ainsi que le « Programme de travail de Doha » (http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/final_text_f.htm) visant à conclure le PDD en 2006. La FTA soutient énergiquement cette initiative. Toutefois, la question essentielle que se posent les membres de la FTA n'est pas seulement de savoir si les ministres arriveront à respecter les échéances fixées, mais aussi de savoir si la Commission européenne parviendra enfin à imposer les intérêts offensifs des entreprises européennes et à atteindre les résultats requis d'urgence.

En octobre 2005, la FTA a publié les exigences des négociants européens à l'égard du PDD dans un article intitulé « Position de la FTA sur la 6^e Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong », disponible sur la page d'accueil de la FTA www.fta-eu.org, sous la rubrique « Opinions ». Cet article traite des intérêts offensifs du commerce européen. Il appelle en outre à davantage d'engagement de la part de l'Europe dans les négociations agricoles. Le contenu de l'article est toujours d'actualité et la FTA réitère son appel.

Accès au marché pour les produits non agricoles (NAMA)

La déclaration ministérielle adopte la formule suisse de réduction tarifaire. Hélas, le texte ne définit pas clairement à laquelle des deux formules suisses discutées antérieurement l'on se réfère.

La FTA soutient l'application de la première formule suisse défendue par l'UE sans aucune modification. Cette formule, simple à appliquer, a l'avantage d'entraîner une baisse plus importante des droits de douane élevés que des droits peu élevés. Le coefficient ne devrait pas être inférieur à 15 % pour les pays industrialisés et devrait mener à des réductions significatives non seulement en ce qui concerne le seuil mais aussi les tarifs appliqués.

Selon une étude récente publiée en 2006 par la fondation « Carnegie endowment for International Peace », intitulée « Winners and Losers : The impact of the Doha round on developing countries » (gagnants et perdants : l'impact du Cycle de Doha sur les pays en

développement), tant les pays en développement que les pays industrialisés retirent des bénéfices considérables de la libéralisation du commerce de produits manufacturés.

La FTA appelle dès lors à une amélioration considérable de l'accès au marché pour tous les produits de la nomenclature combinée. Les exceptions à ces règles concernant ce que l'on appelle les « produits particulièrement sensibles » (encouragés par certains groupes de pression) devraient être évitées. Les approches sectorielles ne sont acceptables que si les négociations pertinentes débouchent sur une réduction tarifaire supérieure aux réductions apportées par la formule suisse.

Il est à présent essentiel de respecter les dates butoirs fixées pour la détermination des modalités (30 avril 2006) et la présentation de projets de listes complètes (31 juillet 2006). Le lien entre les deux thèmes principaux de la Déclaration ministérielle, le NAMA et l'agriculture, permet d'espérer qu'il y aura un niveau aussi élevé d'ambition de fournir un meilleur accès au marché pour l'ensemble des produits.

Barrières non tarifaires aux échanges (BNT)

Après Hong Kong, les négociations sur la réduction des barrières non tarifaires aux échanges (BNT) ont repris. Les membres de l'OMC sont censés présenter, le 30 avril 2006, une liste de BNT qu'ils désirent voir abolies dans d'autres pays membres de l'OMC. Ces exigences seront négociées bilatéralement de mai à juillet 2006.

La FTA se réjouit que les BNT soient enfin négociées de manière structurée.

Les négociants sont confrontés à des problèmes majeurs de divergence de normes techniques dans les pays tiers, notamment en Turquie, en Roumanie, en Bulgarie, en Suisse et en Russie. Quelques uns des ces pays appliquent rarement le principe de reconnaissance mutuelle aux produits électroniques, les détails des normes peuvent changer rapidement. En conséquence, ce problème exige des procédures de certification longues et coûteuses pour des produits qui sont conformes aux normes techniques européennes et qui peuvent d'ores et déjà être considérés comme sûrs.

Les exigences excessives en matière d'étiquetage des produits constituent des barrières non tarifaires supplémentaires. La Chine et le Brésil, par exemple, se voient imposer des exigences très strictes concernant la déclaration de la composition des chaussures. Cela va de pair avec les difficultés que rencontrent les négociants à obtenir des informations sur ces exigences souvent inattendues. Afin d'abolir cette BNT, les membres de l'OMC devraient viser une harmonisation des exigences en matière d'étiquetage, puisque que les besoins du consommateur en matière d'information sur les produits sont supposés être les mêmes dans le

monde entier. Les négociants aimeraient également que chaque pays membre de l'OMC fournisse des informations facilement accessibles, comme l'UE le fait par le biais de son service électronique « Export Helpdesk » sur Internet.

Cet aspect devient d'autant plus vital, étant donné la future adhésion de la Russie à l'OMC. Les membres de la FTA rencontrent des difficultés aux frontières russes, car les modifications des règlements sur l'importation ne sont pas publiées et ne sont souvent connues que des douaniers, qui ont tendance à mal les interpréter. Il en va de même pour la classification des produits.

Toutefois, en tant qu'importateurs de biens de consommation, les membres de la FTA pâtissent surtout des BNT européennes, qui font office de mesures protectionnistes. Ainsi, les critères d'étiquetage et de conditionnement des produits ont besoin d'être limités, pas d'être élargis.

Libéralisation du secteur des services (AGCS)

A Hong Kong, les ministres ont adopté le contenu de l'« Annexe C » de la Déclaration comme base pour la suite des négociations sur la libéralisation du secteur des services, qui inclut également les services de distribution (détaillants et grossistes). La FTA espère que les négociations de l'AGCS déboucheront sur un meilleur accès au marché pour les membres de la FTA investissant dans les pays tiers. Les propositions émises jusqu'à présent par les pays tiers étaient très décevantes et ont besoin d'être améliorées le plus rapidement possible.

L'Annexe C de la Déclaration ministérielle contient trois points tenant particulièrement à cœur à la FTA :

Premièrement, l'annexe donne la possibilité aux membres de l'OMC de négocier leurs offres de libéralisation à un niveau plurilatéral. Avant Hong Kong, la libéralisation des services avait dû être discutée à un niveau multilatéral et avait été entravée par les pays qui ne souhaitaient pas ouvrir leurs marchés aux services étrangers. Cet obstacle peut à présent être surmonté.

La FTA a déjà invité la Commission européenne à se focaliser en particulier sur des pays tels que la Chine, le Japon, l'Inde, le Brésil, la Malaisie, le Mexique et les Etats-Unis, où la présence commerciale doit être facilitée pour les détaillants et les grossistes. Les autres exigences du commerce européen sont les suivantes : éviter l'octroi discriminatoire de licences, supprimer les examens des besoins économiques ou suivre le principe du traitement national et ne pas entraver l'achat des biens immobiliers par des procédures bureaucratiques superflues ou des règles nationales discriminatoires.

Deuxièmement, la Déclaration ministérielle plaide en faveur d'une assistance technique ciblée pour les PED et les PMA, dans le but de permettre leur participation aux négociations. Par le passé, ces pays se sont souvent plaints de n'avoir pu présenter des offres importantes en raison de problèmes de capacité. L'assistance technique envisagée afin de résoudre ces problèmes a besoin d'être mise en pratique immédiatement.

Troisièmement, la Déclaration ministérielle fixe des dates butoirs précises pour les négociations des services en 2006 (28 février, 31 juillet, 31 octobre) afin de sauvegarder le processus requis. Ces dates doivent être respectées scrupuleusement.

Facilitation des échanges

La Déclaration ministérielle renferme également un bref chapitre sur la facilitation des échanges, réaffirmant les modalités contenues dans l'Annexe E. La facilitation des échanges s'avère être le seul point auquel les Etats membres ont travaillé de manière constructive dans la phase préliminaire de la Conférence ministérielle de Hong Kong.

L'accent est mis, entre autres, sur les points suivants : l'amélioration de la publication et de l'accessibilité des réglementations commerciales, la prolongation des délais entre la publication et la mise en œuvre, des mesures visant à renforcer l'impartialité et la non-discrimination, les disciplines générales concernant les redevances et les impositions perçues à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de celles-ci, l'amélioration de l'utilisation des normes internationales, la limitation des formalités et les prescriptions en matière de documents, le guichet unique/la soumission unique, l'élimination des inspections avant expédition, des critères objectifs pour la classification tarifaire, le dédouanement simplifié et préférentiel de certaines marchandises, la limitation des inspections et des contrôles, etc.

La FTA a demandé que la plupart de ces mesures soient prises afin de faciliter les échanges et soutient vivement les démarches entreprises par les membres de l'OMC.

La FTA souligne que les mesures de facilitation des échanges concernent non seulement les frontières des pays tiers, mais aussi les frontières européennes, étant donné que les importateurs sont confrontés à différents obstacles entravant les importations régulières vers l'UE.

Les résultats obtenus en matière de facilitation des échanges devraient être mis en pratique au plus tard fin 2007, même si le PDD ne peut être clôturé à temps. Cette approche rencontre un large consensus auprès de nombreux membres de l'OMC. Ses avantages ne devraient pas être pris en otage par des tactiques politiques et devraient aboutir à un accord annexe suivant le principe de prise de décision avant terme (« early harvest »).

La FTA salue également la recommandation des membres de l'OMC de fournir une assistance technique et financière aux PED et aux PMA qui leur permettra de négocier et de mettre en œuvre les mesures convenues.

Règles en matière d'échanges

Les importateurs européens, de même que les pays en développement, exigent des règles plus strictes et des seuils plus élevés en matière d'initiation de procédures antidumping.

C'est la raison pour laquelle la FTA se réjouit du fait qu'en dépit d'une longue réticence américaine à renégocier l'accord antidumping actuel de l'OMC, la déclaration de Hong Kong renferme l'engagement de tous les Etats membres de l'OMC à poursuivre les négociations sur les règles comme défini dans l'Annexe D de la déclaration de Hong Kong. Ils reconnaissent le besoin d'apporter des amendements à l'accord antidumping afin d'apporter davantage de transparence, de prévisibilité et de clarté dans les procédures et de prendre en considération la nécessité d'éviter le recours injustifié aux mesures antidumping. La FTA réclame ces amendements depuis le début du PDD.

Conclusion

Le succès en temps utile du PDD passe par l'agriculture. La part du commerce mondial de produits agricoles est largement inférieure à 10 %. Cependant, si ce problème est résolu, la libéralisation du commerce de biens et de services industriels pourra suivre son cours. C'est pourquoi la FTA exhorte l'UE à fixer les bonnes priorités en améliorant sa proposition à l'OMC en matière d'agriculture et en demandant plus d'engagement vis-à-vis du NAMA, de l'AGCS et des règles de commerce de la part de leurs partenaires commerciaux et principalement des pays émergents qui sont récemment devenus compétitifs dans des secteurs donnés.

Avril 2006